

ID: 018-211800123-20240322-2024_13-DE



République Française Département CHER

Commune d'ARGENVIERES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 Mars 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	10

L'an 2024, le 22 Mars à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune d'ARGENVIERES s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MENARD Francine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 08/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 08/03/2024.

Vote A l'unanimité Pour: 10 Contre: 0 Abstention: 0

Présents: Mme MENARD Francine, Maire, Mme TRINQUET Simone, M. MOULINNEUF Michel, M. BREDART Jean-Luc, M. COGNOT Gérard, M. DE SEGUINS-PAZZIS Nicolas, Mme VANDENBUSSCHE Julie

Excusé(s) séance : Excusé(s) ayant donné procuration : M. CHANDAT David à Mme VANDENBUSSCHE Julie, Mme BROC Caroline à M. MOULINNEUF Michel, M. FOURMENTRAUX Yves à Mme TRINQUET Simone

Absent(s): M. CHAMPROUX Martial

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRINQUET Simone

2024_13 - Affectation du résultat 2023

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Francine MENARD, Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2023 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit

FONCTIONNEMENT

Recettes (titres emis):	325 439,52 €
Dépenses (mandats émis) :	261 456,28 €
SOLDE	63 983,24 €
Report 2022	71 744,96 €
Intégration CCAS dissout	5 251,08 €
RESULTAT	140 979,28 €

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le



AU 002

INVESTISSEMENT

Recettes (titres emis): 73 762.04 € Dépenses (mandats émis) : 67 201,89 € **SOLDE** 6 560,15 € Report 2022 -44 426,66 €

RESULTAT -37 866,51 € AU 001

AFFECTATION DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT

Résultat investissement : -37 866,51 € 3 107,16 € RAR dépenses :

RAR recettes: 0,00€

Résultat d'investissement -40 973,67 €

002 Résultat de fonctionnement reporté

140 979,28 -40 973,67 = 100 005,61

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Chapitre 1 : d'affecter au budget pour 2024, le résultat de l'exercice 2023 de la façon suivante :

 Article 001 en investissement – dépenses (déficit) : 37 866.51 € Article 002 en fonctionnement – recettes : 100 005.61 € – Compte 1068 - investissement – recettes : 40 973.67 €

Chapitre 2 : de reprendre au BP 2024 les restes à réaliser de la section d'investissement suivants :

• 3 107.16 € en dépenses d'investissement.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme

En mairie, le 25 Mars 2024

La Maire

Francine MENARD

Le/La Secrétaire de séance Mme TRINQUET Simone

Publicité des actes de la commune par publication papier le : 26/03/2024

Transmis au contrôle de légalité le : 26/03/2024